

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016
DE 9 H 30 à 10 H 30

DELIBERATION N° 2016 – 09

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 30 Juin 2016, sous la présidence de Monsieur
Gérald DARMAMNIN, Président du SMIRT,

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 26 Janvier 2015,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2015, adoptées jusqu'à ce
jour, dont le Budget Supplémentaire voté le 15 Juin 2015,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT

Que le compte administratif 2015 est conforme au compte de gestion 2015,

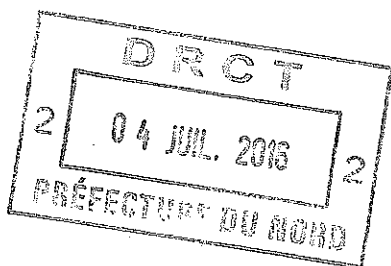
Que le compte administratif 2015 a été adopté,

Que le compte administratif 2015 présente les caractéristiques suivantes :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	
<u>En section d'Investissement</u>	
Titre émis : 116 897.95 € Mandats émis : 2 182.41 € Excédent de 114 715.54€	Résultat reporté : -11 709.89 € Résultat Cumulé : 103 005.65 €
Restes à réaliser en dépenses de 0 €	
Soit un besoin de financement de 0 €	
<u>En section de Fonctionnement</u>	
Titre émis : 2 393 435.82 € Mandats émis : 1 335 023,31 € Excédent de 1 058 412.51 €	Résultat reporté : 1 149 652.19 € Résultat Cumulé : 2 208 064.70 €
<u>Résultat cumulé</u>	
Investissement : 103 005.65 €	Fonctionnement : 2 208 064.70 €

DECIDE

- D'affecter le résultat de fonctionnement en totalité en report à nouveau créditeur (ligne
002) soit la somme d'un montant de 2 208 064.70€.



Le Président du SMIRT,

Gérald DARMANIN

